

PLAN DE VIGILANCE

DU GROUPE CASINO
2019



1. Principes d'action

Le plan de vigilance du groupe Casino s'appuie sur les engagements qu'il a pris envers ses parties prenantes et les initiatives auxquelles il participe depuis le début des années 2000.

COMITÉ DEVOIR DE VIGILANCE

Le groupe Casino a mis en place en 2017 un Comité Devoir de vigilance. Ce Comité est composé de la Secrétaire du Conseil d'administration du Groupe, du Secrétaire général du Groupe, du Conseiller du Président pour la Sécurité juridique et la Prévention, de la Directrice du Pôle Industriel, Innovation, Qualité, Médiation de la centrale de référencement AMC, du Directeur des Risques Groupe, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur de la RSE Groupe, du Directeur des Assurances Groupe et du Directeur du Contrôle interne Groupe.

Le rôle de ce Comité est :

- de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre qui vise à identifier et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et des sociétés qu'elle contrôle et de sa chaîne d'approvisionnement ; de définir la méthodologie et de s'assurer de la mise en œuvre de la cartographie des risques liés aux activités du Groupe et de ses fournisseurs ;
- d'analyser les résultats de la cartographie des risques ;
- de s'assurer de l'existence et de la mise en œuvre des plans d'action d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- de s'assurer de la mise en place d'un mécanisme d'alerte permettant le signalement d'éventuelles violations.

Le travail de cartographie des risques est suivi et revu annuellement, afin de prendre en compte les plans d'action du Groupe et les échanges avec les parties prenantes.

Ce Comité s'est réuni 4 fois en 2019.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

Afin de renforcer l'analyse des risques liés aux activités du Groupe, le Comité Devoir de vigilance a défini en 2017 la méthodologie pour réaliser la cartographie des risques permettant d'appréhender les risques spécifiques d'atteintes graves portant sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail, et les dommages environnementaux :

- liés aux activités directes du Groupe au regard des procédures mises en place. Une évaluation des procédures existantes pour prévenir ces risques a été réalisée au regard des politiques ressources humaines, qualité, achat, RSE et environnementales déployées ;
- associés à ses fournisseurs. Cette cartographie identifie les risques vis-à-vis des achats marchands (marques nationales et marques propres) et des achats frais généraux du Groupe, qu'ils soient de matériels ou de services.

Un poids a été attribué à chacun des risques afin de refléter la gravité relative de chacun d'entre eux au regard de l'activité du Groupe.

12 principaux risques ont été pris en compte au regard des activités du Groupe

Droits humains et libertés fondamentales

1 Travail forcé ou travail d'enfants
2 Respect des droits du travail (travail illégal, discrimination, liberté d'association, durée du travail...)
3 Respect des droits fondamentaux (droit des femmes, harcèlement...)
4 Conflits armés (lieux ou ressources conflictuels, conflits aux frontières...)

Santé et sécurité des personnes

5 Respect de la santé et de la sécurité des travailleurs
6 Manipulation de produits dangereux par les travailleurs
7 Risques pour le consommateur

Environnement

8 Pollution des eaux et des sols (pesticides, produits chimiques...)
9 émission de gaz à effet de serre (procédés polluants, procédés énergivores)
10 Déforestation
11 Atteintes à la biodiversité
12 Gestion durable des ressources et des déchets

Pour réaliser la cartographie des risques fournisseurs, la méthodologie suivante a été appliquée :

- **Évaluation du risque lié au produit vendu :** le niveau de risque de chaque composé présent dans le produit vendu au regard des 12 risques énoncés ci-dessus a été analysé de façon systématique en utilisant des sources documentaires (études internationales, rapports des ONGs, enquêtes, articles de presse) et en s'appuyant sur les expertises internes. 200 composés à risques ont ainsi été identifiés, évalués et classés selon leur niveau de criticité pour chacun des 12 risques définis ci-dessus (gravité du risque). Puis, la proportion de ces composés à risques dans les produits commercialisés a été prise en compte pour définir le niveau de risque des produits commercialisés (fréquence du risque). Une nouvelle analyse du niveau de risque des 200 composés pris en compte pour réaliser la cartographie des risques fournisseurs a été réalisée en 2019, en s'appuyant sur une méthodologie identique. Il en est ressorti une

augmentation du niveau de risque pour la majorité des composés étudiés, principalement en raison d'une augmentation des risques environnementaux associés à ces composés. Toutefois, la liste des différents composés évalués comme étant les plus à risque a peu évolué entre les deux analyses.

- **Évaluation du risque lié au pays d'approvisionnement ou de fabrication du produit et de ses composés éventuels :** le groupe Casino a mis en place depuis plusieurs années une analyse des risques des pays dans lesquels les produits à marque propre sont fabriqués, qui a permis d'évaluer et de prendre en compte pour chaque produit les risques liés au pays de fabrication ou de provenance connue.

Cette analyse des risques pays évalue et combine plusieurs indicateurs dont :

- le nombre de conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par le pays,
- l'Indice de Développement Humain (HDI) du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP),
- le pourcentage de travail d'enfant dans le pays selon l'Unicef,
- la prévalence du travail forcé de l'OIT,
- les Indicateurs de Gouvernance Mondiaux (WGI) de la Banque mondiale,
- l'Indice de Performance Environnementale (EPI) des universités de Yale et Columbia.

Celle-ci a été revue et comparée à l'analyse des risques pays développée par l'ICS en 2019, qui s'appuie sur l'ensemble des indicateurs pris en compte dans l'analyse des risques pays menée par le groupe Casino, en y ajoutant les indicateurs suivants :

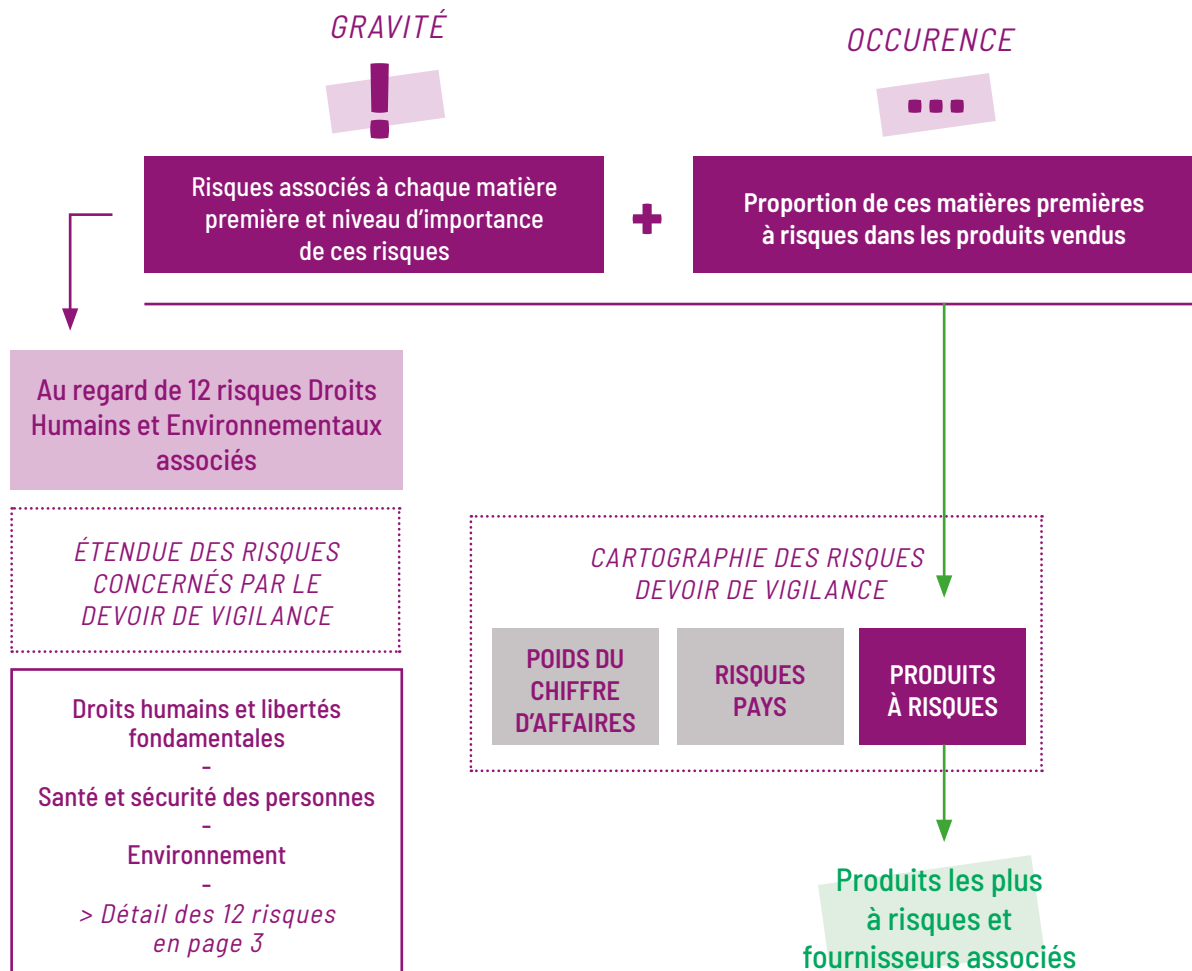
- l'Indice SDG du *Sustainable Development Solutions Network* des Nations unies (UNSDSN),
- l'Indice des Droits dans le Monde de la Confédération Syndicale Internationale (CSI),

- l'Indice de Liberté dans le Monde de l'ONG américaine Freedom House,
- le Rapport sur la Traite des Êtres Humains du Département d'État américain,
- les résultats des audits sociaux ICS menés dans chaque pays.

● Prise en compte du volume d'achat du produit : la probabilité d'occurrence du risque vis-à-vis du Groupe augmente en fonction du volume.

● Recensement du nombre de fournisseurs par catégorie de produits : plus les fournisseurs sont nombreux et de petite taille, plus les contrôles des chaînes en amont sont complexes.

Afin d'évaluer le risque global des produits achetés aux fournisseurs au regard du devoir de vigilance, les critères de risque ont été pondérés selon l'ordre d'importance décroissant suivant : la criticité du produit au regard de ses composés, du pays d'approvisionnement puis le volume d'achat associé et, enfin, le nombre de fournisseurs.



Il est à noter certaines spécificités prises en compte dans ces analyses.

En effet, le Groupe commercialise principalement des produits alimentaires, et dans une moindre mesure non alimentaires. Il propose une multitude de produits et travaille par conséquent avec un très grand nombre de fournisseurs ayant des profils variés dont :

- des fournisseurs de produits de grandes marques (appelés aussi de “marques nationales”) qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe. Ces entreprises sont très souvent soumises elles-mêmes à la loi sur le devoir de vigilance ;
- des fournisseurs de produits à marque propre, qui agissent sur la base d'un cahier des charges défini par les centrales d'achats. Ils peuvent être situés dans les pays d'implantation du Groupe, mais le produit être souvent fabriqué dans un autre pays, y compris dans certains considérés comme à risque par le groupe Casino. Ces fournisseurs font l'objet en priorité des actions d'atténuation du plan de vigilance (voir ci-après) et sont soumis au Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP) ;
- de très nombreux fournisseurs, qui sont très majoritairement des PME – TPE, des coopératives et des producteurs agricoles et qui fournissent nos enseignes en local, notamment en produits frais (fruits et légumes, viande...). Par exemple, plus de 80 % des fruits et légumes achetés en Colombie par Grupo Éxito sont d'origine locale ;
- des fournisseurs achats frais généraux, parmi lesquels des sociétés de services (gardiennage, nettoyage...) qui peuvent présenter des risques spécifiques notamment de discrimination à l'embauche. Les achats auprès de ces fournisseurs sont majoritairement effectués en local.

En complément des actions mises en place et décrites ci-après, tous ces fournisseurs en France sont invités, depuis 2017, à réaliser une auto-évaluation RSE avec la plateforme Valorise développée avec la FCD, l'ANIA, COOP de France et la FEEF.

240 fournisseurs, représentant 453 sites de production, localisés dans 16 pays ont participé à la campagne 2019 et partagé le résultat de leur auto-évaluation avec le groupe Casino. Il en ressort un indice de maturité RSE moyen de 66 sur 100.

Parmi les 6 thèmes autoévalués, basés sur ceux de la norme ISO 26000, les enjeux relatifs aux consommateurs sont les mieux pris en compte par les fournisseurs, tandis que l'environnement présente la marge de progrès la plus importante.

Cette analyse a permis de construire une cartographie des risques des achats du Groupe et de les classer selon leur niveau de criticité. L'analyse menée a mis en exergue les catégories de produits présentant les risques les plus élevés au regard des 12 risques identifiés compte tenu des composés présents dans les produits, dont :

- les produits à marque propre textiles fabriqués dans les pays à risque, tout particulièrement au Bangladesh ;
- les produits à marque propre alimentaires contenant de l'huile de palme ; cet ingrédient étant présent dans un certain nombre de produits à marque propre du Groupe ;
- les produits liés à l'élevage bovin commercialisés dans nos magasins au Brésil. En effet, la catégorie des viandes bovines réalise une part significative du chiffre d'affaires des enseignes en local.

Les fournisseurs concernés constituent le champ d'action prioritaire en matière de vigilance.

La mise en place de la cartographie des risques fournisseurs a été présentée en 2017 au TFT Earth – Earthworm Foundation, spécialiste de l'impact des chaînes d'approvisionnements et des matières premières sur l'environnement et la déforestation. En 2018, GPA a réalisé avec un cabinet de conseil une analyse des risques complémentaire qui a confirmé la cartographie des risques du Groupe, tout en identifiant des spécificités liées aux produits consommés par les Brésiliens.

Les procédures d'évaluation régulière des fournisseurs au regard de la cartographie des risques sont détaillées en partie 3 de ce document (campagne annuelle d'audits sociaux).



Enfin, pour réaliser la cartographie des risques des filiales en 2018, la méthodologie suivante a été appliquée :

- Après validation du Comité Devoir de vigilance, un questionnaire portant sur les 12 risques cités ci-dessus et enrichi de deux thèmes supplémentaires spécifiques au système de management ainsi qu'aux pratiques d'achats et de gestion des fournisseurs a été envoyé à chacune des filiales à l'international afin qu'elles évaluent leur niveau de risques.

- À chaque question (118 au total) a été attribué un niveau de risque (faible, moyen, élevé) permettant d'identifier un niveau de risque global pour chaque filiale. Des informations complémentaires ont été demandées, lorsque nécessaires, pour affiner le niveau de risque.

L'analyse a été réalisée par la Direction de la RSE Groupe.

Les thèmes abordés sont :

Thème "social"

- Travail d'enfants et jeunes travailleurs ;
- Travail forcé ;
- Discrimination ;
- Non-respect de la liberté d'association ;
- Non-respect du temps de travail ;
- Non-paiement des salaires, non-respect du salaire minimum légal et avantages ;
- Santé et sécurité ;
- Respect des communautés locales ;
- Sécurité des produits ;
- Droit à l'information.

Thème "environnement"

- Politique environnementale ;
- Lutte contre le changement climatique ;
- Utilisation durable des ressources ;
- Économie circulaire ;
- Protection des écosystèmes (habitats naturels) ;
- Produits chimiques/substances dangereuses.

Thème "système de management"

- Système de management ;
- Formation ;
- Incentive des acheteurs ;
- Diffusion de la politique éthique en interne ;
- Référencement fournisseur ;
- Arrêt de la relation commerciale ;
- Gestion et sécurisation des données.

Thème "pratiques d'achats et gestion des fournisseurs"

- Sourcing ;
- Traçabilité ;
- Sous-traitance ;
- Achats directs ;
- Intermédiaires commerciaux des fournisseurs ;
- Franchisés ;
- Partenaires commerciaux (projets) ;
- Prestation de services.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- les discriminations et le harcèlement dans trois filiales pour lesquelles il a été jugé nécessaire de renforcer les dispositifs de prévention existants ;
- les risques liés au non-respect des procédures de gestion des fournisseurs (règles de référencement et de sous-traitance autorisée...). En effet, compte tenu des procédures en place et de leur complexité, ainsi que du nombre de personnes impliquées dans leur mise en œuvre, il est apparu un risque de non-respect de l'intégralité des actions demandées, notamment pour trois filiales du Groupe.

MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le groupe Casino a mis en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques d'atteintes graves visés par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Tout signalement peut être reporté au groupe Casino en utilisant l'adresse électronique suivante : contact75vgl@deontologue.com. Sa mise en place a été concomitante avec le dispositif d'alerte de la loi Sapin 2 déployé après consultation des instances représentatives du personnel.

Les messages sont reçus par le déontologue Groupe qui, après analyse, saisit les services compétents au sein du Groupe. Un reporting est effectué lors des Comités Devoir de vigilance.

En 2019, une cinquantaine de messages ont été reçus, mais aucun n'entre dans le champ de la loi sur le devoir de vigilance.

Ce dispositif, dont l'existence est désormais également rappelée dans la Charte Éthique Fournisseurs suite à sa mise à jour effectuée en 2019, complète celui mis en œuvre en interne à destination des collaborateurs du Groupe.

2. Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux activités du Groupe

Le groupe Casino déploie depuis de nombreuses années des plans de prévention et des programmes d'atténuation des risques visés par la loi française sur le devoir de vigilance, qui sont présentés dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2019.

En effet, parmi les risques internes identifiés liés aux activités du Groupe, des programmes de prévention sont mis en place et renforcés depuis plusieurs années pour éviter les risques de violations envers les droits humains, la santé et la sécurité au travail et de dommages environnementaux majeurs.

Ces programmes et les comptes rendus des actions menées, y compris au cours de l'exercice 2019, sont décrits dans les sections du chapitre 3 portant sur :

- la politique ressources humaines du Groupe, le dialogue social et la Santé et Sécurité au travail, la politique diversité du Groupe et en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
- les politiques de solidarité, achat et qualité ;
- et les politiques environnementales.

Afin d'adresser le risque lié au harcèlement identifié dans la cartographie des risques des filiales, des procédures à suivre en cas de signalement de faits de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes ont été définies et communiquées. Des référents "lutte contre le harcèlement sexuel" ont également été nommés pour le périmètre France.

Ces procédures ainsi que le réseau de référents mis en place ont été présentés au Comité Devoir de vigilance de décembre 2019 par le Directeur des Relations et de l'Innovation Sociales du groupe Casino.

Par ailleurs, à travers le questionnaire qui a été envoyé dans le cadre de la cartographie des risques des filiales, ces dernières ont été amenées à vérifier la bonne application de l'ensemble des règles de gestion définies par le "Manuel Fournisseur du Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP)". L'analyse des questionnaires a mis en avant la nécessité de renforcer les processus dans certains domaines et de planifier des actions complémentaires pour les filiales à l'international, en particulier concernant la gestion des fournisseurs : renforcement des moyens pour lutter contre

le risque de sous-traitance non déclarée et des procédures de référencement, notamment en ajoutant des exigences supplémentaires dans les contrats de référencement ou accords commerciaux de certaines filiales et en renforçant encore la formation des personnes en relation avec les fournisseurs (acheteurs ou collaborateurs en charge du référencement).

En conséquence, **un document résumant les principaux points d'amélioration** relevés au cours de cet exercice a été adressé en octobre 2018 à l'ensemble des filiales à l'international, afin qu'elles puissent mettre en place les actions correctives lorsque nécessaire et mener une analyse de risque complémentaire de leurs processus. Les filiales ont communiqué à la Direction de la RSE le résultat du diagnostic réalisé et les plans d'actions correctifs associés, dont la mise en œuvre effective a été suivie en 2019.

Enfin, **des formations en digital ont été mises en place** notamment auprès de la centrale d'achats en France pour s'assurer de la bonne diffusion et compréhension du programme de conformité sociale et environnementale des fournisseurs du Groupe.



3. Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux fournisseurs et compte rendu de la mise en œuvre

3.1 FOURNISSEURS DE PRODUITS À MARQUE PROPRE FABRIQUÉS DANS LES PAYS À RISQUE, NOTAMMENT TEXTILE

Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Pour les catégories de produits les plus à risque, le groupe Casino déploie auprès de ses fournisseurs, tout particulièrement de textile à marque propre, depuis plusieurs années, des plans de prévention et d'atténuation des risques au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Ces actions ont été régulièrement évaluées et renforcées depuis 2015.

Charte Éthique fournisseurs

La Charte Éthique fournisseurs, applicable au sein de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, rappelle l'engagement du groupe Casino de promouvoir un commerce responsable et de s'assurer notamment :

- de proscrire toutes pratiques illicites en matière de relations commerciales et l'obligation de se conformer aux lois, principes, normes et réglementations internationales et nationales en vigueur et applicables, ainsi qu'à la politique anti-corruption appliquée par le Groupe ;
- de respecter les droits humains (interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, lutte contre les discriminations et mauvais traitements, liberté d'association, rémunération dans le respect des minima légaux, etc.), et la santé-sécurité au travail ;
- de privilégier une approche respectueuse de l'environnement notamment quant à l'utilisation optimisée des ressources naturelles, la gestion des déchets, la lutte contre les pollutions, etc.

→ La diffusion et la signature de la Charte Éthique fournisseurs sont une étape clé du processus de référencement des usines fabriquant des produits à marque propre.

En signant cette Charte, le fournisseur reconnaît ainsi la prééminence des principes énoncés dans les textes suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- les conventions internationales relatives aux droits humains fondamentaux ;
- les normes internationales fondamentales du travail, telles que définies par la Déclaration de l'OIT ;
- les autres normes internationales du travail applicables (conventions de l'OIT).

Par son adhésion, le fournisseur souscrit aux engagements du Groupe et sauf accord formalisé le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé. Cette adhésion implique également de sa part l'acceptation que des vérifications puissent être faites sur le respect de ces engagements suivant les conditions détaillées dans le "Manuel Fournisseur du Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP)", dont le contenu a été mis à jour et enrichi en 2019, afin d'intégrer les évolutions récentes du Programme de Conformité, notamment concernant le suivi des Plans d'Actions Correctives et la mise en place des audits environnementaux ICS.

Politique de référencement des usines dans les pays à risque

Depuis 2002, le groupe Casino a déployé auprès de ses fournisseurs à marque propre, tout particulièrement de textile, une démarche d'éthique sociale visant à contrôler et à contribuer à l'amélioration des conditions sociales et environnementales de fabrication de ces produits distribués par le Groupe. Cette démarche, pilotée par la Direction RSE du groupe Casino, en lien avec les Directions Achats, a été déployée dans les différentes entités, où ont été nommés des référents éthique sociale afin d'accompagner sa mise en œuvre.

Elle s'appuie sur une procédure de référencement stricte consistant en l'acceptation de la Charte Éthique fournisseurs, de contrôles externes réalisés par des cabinets d'audit indépendants, et la mise en place des plans d'actions correctives lorsque nécessaire.

La Direction RSE met à jour l'analyse des risques pays (cf. paragraphe cartographie des risques) et les règles de référencement des sites de fabrication selon le niveau de risque des pays et des secteurs. Cette analyse des risques pays permet de définir la liste des pays où le sourcing du Groupe est autorisé ; interdit ; ou fait l'objet de procédures de contrôle renforcées, tels qu'au Bangladesh, en Inde ou en Chine.

Dans le cadre de la mise à jour de l'analyse des risques pays du groupe Casino effectuée en 2019, le classement de chaque pays au sein de l'analyse menée par le Groupe a été comparé à celui développé par l'ICS afin de pouvoir identifier les pays pour lesquels il existait une divergence d'appréciation du niveau de risque. Cette comparaison, couplée à une analyse des résultats des audits sociaux ICS réalisés dans les sites de fabrication situés dans chaque pays, a permis de proposer au Comité Devoir de vigilance une modification du statut de sourcing pour certains pays. Ainsi, il a été acté de placer de nouveaux pays dans la liste des pays où les procédures de contrôle sont renforcées, et ce en raison d'une augmentation de leur niveau de risque pays.

Enfin, une analyse des risques sur les pays d'Europe de l'Est a été menée par la Direction RSE du Groupe en 2019 en s'appuyant sur des visites terrains et des audits sociaux d'usines localisées dans ces pays.

La procédure de contrôle et d'audit, ainsi que les engagements à respecter par le fournisseur et les sites de fabrication sont présentés dans le "Manuel Fournisseur du Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP)" remis aux fournisseurs.



Campagne annuelle d'audits sociaux

Le Groupe soutient la mise en place de standards harmonisés et exigeants au niveau national et international. Impliqué depuis 2000 au sein de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), il a adhéré en 2017 à la Business Social Compliance Initiative (amfori BSCI) et soutient les travaux menés par le Consumer Good Forum (CGF) au niveau international et notamment sa résolution pour éradiquer le travail forcé.

Au Brésil, le Groupe participe également au travers de sa filiale GPA à l'initiative locale Associação Brasileira do Varejo Têxtil (ABVTEX) qui regroupe tous les distributeurs de textile brésiliens. Celle-ci certifie les fournisseurs et sous-traitants nationaux quant au respect de 18 critères d'exigence, dont l'interdiction du travail d'enfants et du travail forcé.

Enfin, le Groupe est signataire de l'Accord on Fire and Building Safety afin de participer à la dynamique collective d'amélioration des conditions de sécurité des usines au Bangladesh. La Direction RSE du Groupe a participé en 2019 aux réunions organisées par l'Accord.

Une campagne d'audits cible annuellement en priorité les usines situées dans les pays les plus susceptibles de présenter des risques de non-respect

des droits de l'homme (risque de travail d'enfants, de travail forcé, santé et sécurité des travailleurs...) et des normes du travail ainsi que les catégories de produits les plus à risque selon la cartographie devoir de vigilance, avec des audits récurrents notamment en Chine, en Inde et au Bangladesh.

Les audits sont réalisés en semi-annoncé ou non annoncé selon le référentiel de l'ICS par des cabinets indépendants spécialisés. Ils conduisent à une notation des sites de production qui peut conduire à l'arrêt des relations avec le Groupe.

Le processus de contrôle consiste en :

○ **une analyse préalable de l'usine** : les équipes de Casino Global Sourcing ou les coordinateurs éthiques des filiales évaluent à partir d'une grille interne les risques que l'usine ne soit pas conforme aux standards définis par le Groupe et ainsi la probabilité que les résultats de l'audit ICS ne soient pas satisfaisants. Les équipes s'appuient sur des visites terrains et/ou des éléments documentaires (certifications, rapports d'audits sociaux, techniques, qualité, etc.) fournis par l'usine, l'agent ou l'importateur pour mesurer les risques liés au potentiel référencement du site de production en question ;

○ **un audit initial** : un cabinet d'audit indépendant, sélectionné par le groupe Casino parmi les neuf cabinets d'audits accrédités par l'ICS, réalise un audit social ICS en non annoncé ou en semi-annoncé (période de trois semaines minimum). Si le résultat obtenu lors de l'audit est suffisant, l'usine peut être référencée. Un plan d'actions correctives est systématiquement remis à l'usine à la fin de l'audit et est également communiqué, éventuellement accompagné d'un rapport photo, à l'agent ou l'importateur en relation avec l'usine afin que ce dernier accompagne l'usine dans la correction des non-conformités relevées, dans un délai dépendant du niveau de criticité. Si le rapport d'audit comporte une alerte critique ICS, notamment en lien avec un risque de travail forcé ou d'enfants, de mesures disciplinaires disproportionnées, de tentatives de corruption, de falsifications de documents, l'usine ne peut en aucun cas travailler pour le Groupe ;

○ **des audits de suivi** : selon le nombre et la criticité des actions correctives que l'usine doit mettre en œuvre, des audits de suivi en non annoncé ou semi-annoncé sont mandatés par le Groupe auprès des cabinets d'audit indépendants accrédités par l'ICS. La fréquence de ces audits de suivi dépend de la criticité des non-conformités constatées lors des audits précédents. Dans le cas où une usine ne met pas en œuvre les plans d'actions correctives demandés, celle-ci entre dans la procédure de déréférencement du Groupe ;

○ **des audits spécifiques** : des audits spécifiques peuvent être réalisés par le Groupe, notamment pour vérifier la structure des bâtiments, le respect des règles de sécurité incendie, notamment en faisant participer les employés à des exercices d'évacuation incendie.

La base de données de l'ICS permet d'intégrer, de partager les résultats d'audits et suivre les plans d'actions correctives des audits réalisés dans les

usines communes au Groupe et à d'autres enseignes membres. En mutualisant les audits, le Groupe contribue à réduire le nombre d'audits effectués dans les usines, à atténuer le phénomène de "fatigue d'audit" et à faciliter la mise en œuvre des plans d'actions correctives dans les usines. Dans ce même esprit, les audits sociaux conduits selon le référentiel BSCI peuvent être acceptés en lieu et place d'audits ICS, via un processus d'équivalence et sous certaines conditions définies par le Groupe.

→ **L'objectif du Groupe est que 100 % des usines actives fabriquant des produits à marque propre dans les pays à risque soient couvertes par un audit social ICS valide de moins de 2 ans.**

Accompagnement des fournisseurs

Les audits des sites de production donnent lieu à l'établissement d'un rapport d'audit et, si nécessaire, d'un plan d'actions correctives que les usines concernées s'engagent à mettre en œuvre dans un délai donné. Les bureaux locaux du Groupe ainsi que les coordinateurs éthiques de chaque filiale jouent un rôle essentiel pour aider les fournisseurs et leurs usines à mieux comprendre les attentes du Groupe et la mise en œuvre des plans d'actions correctives éventuels.

→ **Des audits de suivi internes et/ou externes permettent de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions correctives figurant dans le plan.**

Les principales non-conformités rencontrées portent sur la durée du temps de travail, la rémunération ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs. Compte tenu du faible poids que représente le Groupe pour ses usines en termes de chiffre d'affaires, le Groupe soutient les initiatives de l'ICS en faveur d'actions communes de remédiation auprès des usines communes.

Afin d'être en mesure de mieux rendre compte de la mise en œuvre des actions correctives, le Groupe et d'autres membres de l'ICS ont demandé, en 2018, qu'un suivi automatisé et consolidé des plans d'actions correctives puisse être effectué directement dans la base ICS par les cabinets d'audit accrédités. Cette démarche permet de connaître en temps réel, de façon consolidée au niveau du Groupe, le nombre d'actions correctives restant à mettre en place dans chaque usine, le nombre d'actions correctives déjà mises en place, ainsi que le nombre d'actions correctives dont la mise en œuvre effective devra être contrôlée lors du prochain audit (audit de suivi ou ré-audit complet). Ce monitoring centralisé, réalisé par chaque équipe concernée sous la supervision du Responsable Éthique sociale Groupe, permet de renforcer le pilotage du suivi des

PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE ET ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES LIÉES AUX FOURNISSEURS ET COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE

plans d'actions correctives que les usines doivent mettre en œuvre et par conséquent d'améliorer les conditions de travail de leurs employés. Ce suivi permet de faire progresser l'implémentation du plan d'actions correctives avant l'audit de suivi.

Actions de sensibilisation et de formation des acheteurs

La Direction de la RSE mène des actions de sensibilisation récurrentes tant auprès des équipes achats que des bureaux locaux afin de s'assurer de la bonne prise en compte et connaissance du programme de conformité sociale et environnementale des fournisseurs du Groupe.

Compte rendu de la mise en œuvre

L'ensemble des actions de prévention décrites ci-dessus ont été déployées en 2018 et en 2019 afin d'atténuer et de prévenir les risques d'atteintes graves liées aux marques propres, notamment textiles, fabriquées dans les pays à risque. Le nom et la localisation de l'usine fabriquant le produit à marque propre ont été systématiquement identifiés. Dès lors que l'usine déclarée était située dans un pays à risque, un audit ICS a été mis en place selon la procédure décrite ci-dessus, et ce afin de prévenir les risques d'atteintes graves des droits humains, notamment de travail d'enfants, travail forcé ou d'heures de travail excessives. Les plans d'actions correctives ont été suivis afin d'accompagner les usines vers de meilleures pratiques et d'atténuer les risques.

→ Les indicateurs des pages suivantes permettent de rendre compte de la mise en œuvre des actions définies qui sont suivies et coordonnées par la Direction RSE du Groupe en lien avec les responsables de la mise en œuvre des plans de contrôle des filiales concernées.

Ainsi, afin de rendre compte des actions mises en place, la Direction de la RSE suit :

- le nombre d'usines actives situées dans les pays à risques fabriquant des produits à marque propre pour une des enseignes du Groupe et leur localisation ;
- les audits sociaux réalisés dans les usines (nombre, pays de localisation, secteur, type d'audits...);
- les alertes reçues suite aux audits (type, nombre, gravité...);
- les plans d'actions correctives (nombre d'actions, mise en œuvre...);
- le niveau de conformité des usines et leur évolution dans le temps.

Le nombre d'audits permet de suivre la mise en œuvre de ces plans d'actions, le statut des usines de rendre compte de leur efficacité.

Depuis 2019, l'objectif défini par le Groupe est que l'intégralité de ses usines soit couverte par un audit ICS de moins de deux ans. Les indicateurs ci-après permettent de rendre compte des actions mises en place. **Sur les 107 pays où le sourcing est autorisé par le Groupe, 66 pays font l'objet de procédures renforcées dont 44 pays qui possédaient des usines travaillant en 2019 pour le Groupe. 92 % des usines fabriquant des marques propres sont localisées dans 10 pays.**

→ Plus de 90 % des acheteurs concernés ont été formés sur la période 2018-2019. Des parcours de formation en digital ont été mis en place en France afin de former l'ensemble des nouveaux arrivants, tout en continuant à former les collaborateurs concernés.



État des lieux du parc usines dans les pays à risque et bilan des campagnes d'audits sociaux

	2017	2018	2019
Nombre d'usines actives* situées dans des pays à risque fabriquant des produits à marques propres pour le Groupe	1 578	1 510	1 566
Dont situées en Chine	1 009	946	957
Dont situées en Inde	150	174	189
Dont situées en Turquie	77	64	67
Dont situées au Bangladesh	35	44	57
Dont situées dans d'autres pays à risque	307	282	296

	2017	2018	2019
Nombre d'audits sociaux ICS réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marques propres pour le Groupe	1 245	1 460	1 126**
Dont réalisés dans des usines situées dans des pays à risque	1 064	1 295	983
Dont mandatés directement par le groupe Casino	885	1 042	837
Dont issus d'une conversion d'un audit BSCI éligible	11	39	53
Dont mandatés par un autre membre de l'ICS	360	418	236
Dont % d'audits initiaux	62 %	52 %	47 %
Dont % d'audits de suivi	16 %	21 %	18 %
Dont % de réaudits	22 %	27 %	35 %

Répartition par secteur d'achat des audits sociaux réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marques propres pour le Groupe

	2017	2018	2019
Alimentaires	20 %	22 %	21 %
Textiles	41 %	46 %	42 %
Non-alimentaires (hors textiles)	39 %	32 %	37 %

Répartition par pays des usines auditées par le Groupe situées dans les pays à risque

	2017	2018	2019
En Chine	61 %	59 %	63 %
En Inde	14 %	11 %	12 %
En Turquie	5 %	5 %	3 %
Au Bangladesh	7 %	5 %	6 %
Dans un autre pays à risque	13 %	20 %	16 %

* Les usines actives travaillent soit pour des fournisseurs, soit des agents, soit des importateurs du Groupe, soit pour Casino Global Sourcing, la filiale de sourcing interne au Groupe.

** À noter que parmi les 1 126 audits sociaux ICS réalisés dans des usines utilisées par les fournisseurs du Groupe, 76 ont été mandatés par GPA dans des usines localisées au Brésil. De plus, 89 usines brésiliennes fabriquant des produits textiles ont été certifiées par l'ABVTEX en 2019. La diminution du nombre d'audits sociaux ICS réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marques propres pour le Groupe s'explique principalement de deux manières : d'une part le Groupe a récupéré presque moitié moins d'audits sociaux de la part d'autres membres de l'ICS, et d'autre part, le Groupe a diminué de 167 le nombre de nouvelles usines référencées dans des pays à risque entre 2018 et 2019, ce qui représente autant d'audits sociaux en moins, étant donné qu'ils sont obligatoires pour référencer de nouvelles usines dans ces pays, comme expliqué précédemment dans la partie « Politique de référencement des usines dans les pays à risque ».

Le tableau ci-dessous permet de **rendre compte de l'efficacité des actions mises en œuvre**.

	2017	2018	2019
% des usines actives auditées situées dans un pays à risque possédant...			
... un statut <i>Acceptable</i> ***	61 %	68 %	63 %
... un statut <i>Acceptable with issues</i> (niveau 1)***	17 %	20 %	31 %
... un statut <i>Acceptable with issues</i> (niveau 2)***	18 %	10 %	5 %
... un statut <i>Probationary</i> ***	4 %	2 %	1 %
Nombre d'usines déréférencées pour des raisons éthiques	40	70	37
% d'usines déréférencées pour des raisons éthiques	3,2 %	4,8 %	3,3 %

*** Le statut d'une usine est attribué par le coordinateur éthique de la filiale en relation avec l'usine, selon les procédures énoncées dans le SCOP et en fonction du résultat obtenu au dernier audit social ICS réalisé dans l'usine.

Dispositif de suivi et d'accompagnement des usines

Selon les résultats des audits ICS, un statut est attribué à chaque usine qui permet d'évaluer son niveau de risque et de mettre en place des actions correctives pour atténuer les risques d'atteintes graves pour ses employés. Un suivi des plans d'actions correctives est effectué pour s'assurer que les mesures adéquates sont mises en place et atténuer les risques.

→ En 2018, afin d'assurer un meilleur suivi de l'efficacité de la mise en œuvre des plans d'actions correctives, le groupe Casino a soutenu la mise en place d'un suivi automatisé des plans d'actions via la base ICS.

Ainsi, depuis 2019, les plans d'actions sont directement complétés via la plateforme ICS facilitant le suivi des actions correctives mises en œuvre afin de mieux rendre compte. Les usines sont ainsi localisées sur une carte et les responsables éthiques des filiales et du Groupe ont accès en temps réel à l'ensemble des informations concernant les 1 566 usines sous contrôle (localisation, informations sur l'usine, rapports d'audits, plans d'actions correctives, photos...).

Il est important de mentionner que le questionnaire d'audit social ICS a connu une modification majeure en 2018 concernant son système de notation. En effet, il a été décidé de modifier et de durcir le barème de notation de l'ICS concernant les heures travaillées. Étant donné que le statut attribué à une usine dépend en grande partie du résultat obtenu par l'usine lors de son dernier audit social ICS, de nombreuses usines ayant auparavant le statut "Acceptable" ont basculé vers un statut "Acceptable with issues (niveau 1)" suite à leur réaudit social ICS, en raison de ce changement de barème de notation.

Les actions de prévention se concentrent tout particulièrement sur les usines ayant un statut "Probationary" et "Acceptable with issues". Il est à noter que compte tenu du poids que représentent les commandes du Groupe pour une usine (moins de 3 % en moyenne sur le textile), seule une action collective avec les autres donneurs d'ordre permet la mise en place par l'usine des actions correctives demandées. Aussi, le Groupe coopère avec les autres entreprises dans le cadre notamment de l'ICS. Lorsque les usines n'ont pas mis en œuvre les actions demandées, celles-ci sont déréférencées par le Groupe.

Au-delà des contrôles des conditions de travail effectués au travers des audits sociaux ICS, le Groupe a également porté une attention particulière à la formation et à l'accompagnement des usines, notamment en les incitant à participer aux nombreuses formations proposées tout au long de l'année par l'ICS, comme celles proposées en Chine et au Vietnam sur la coopération, la santé et la sécurité sur le lieu de travail en partenariat avec l'OIT, dans le cadre de leur programme SCORE (Sustaining COmpetitive and Responsible Enterprises).

→ En 2019, le Groupe a décidé de mettre en place un programme de remédiation spécifique à la thématique des heures travaillées en Chine, appelé "Working Hours Program" développé en partenariat avec une société de conseil externe.

Ce programme se divise en deux volets : dans un premier temps, une session de formation des représentants des usines effectuée en plénière et dispensée en mandarin puis, dans un second temps, de trois journées minimum de diagnostic et d'intervention sur site réalisées par des consultants externes. Cette intervention sur site permet de proposer des solutions particulièrement adaptées au contexte de l'usine qui s'inspirent du lean management.

Cette méthode permet de réduire les coûts de production et le recours aux heures supplémentaires, grâce à une optimisation de la gestion de la production de l'usine. 77 usines fabriquant des produits à marques propres pour des filiales du Groupe, localisées dans les régions de Guangzhou et Shanghai ont été conviées à participer à ce programme en 2019. 64 personnes provenant de 49 sociétés différentes ont assisté aux deux sessions de formations en plénière organisées début décembre 2019 à Guangzhou et Shanghai. Les premières interventions des consultants sur sites sont planifiées pour le deuxième trimestre 2020.

Les actions menées en 2019 ont permis une atténuation des risques notamment de droits humains avec une réduction de la part des usines présentant le plus de non-conformités.

→ En 2019, la direction de la RSE Groupe est intervenue dans plusieurs filiales afin de rappeler la politique RSE du Groupe et de former les équipes.

Bilan des alertes remontées lors des audits sociaux ICS

Les alertes ICS permettent de prévenir les risques d'atteintes graves en identifiant en amont des risques potentiels qui font l'objet d'actions correctives qui sont suivies.

À titre d'exemple, une alerte relative à un risque lié au travail d'enfant peut être générée lorsque l'auditeur constate lors de l'audit (via des preuves documentaires ou lors des entretiens avec les employés) que le management de l'usine ne vérifie pas l'âge de ses

	2018	2019
Nombre d'audits sociaux ICS mandatés par le Groupe dans des usines situées dans des pays à risque et ayant généré au moins une alerte****	207	148
Part d'alertes générées lors d'audits d'usines situées en Chine	61 %	61 %
Part d'alertes générées lors d'audits d'usines situées en Inde	11 %	14 %
Part d'alertes générées lors d'audits d'usines situées en Turquie	4 %	1 %
Part d'alertes générées lors d'audits d'usines situées au Bangladesh	2 %	5 %
Part d'alertes générées lors d'audits d'usines situées dans d'autres pays à risque	22 %	19 %

Répartition des alertes par chapitre ICS (en % des alertes totales émises lors des audits sociaux ICS mandatés par le Groupe)	2018	2019
Risque lié au système de management de l'usine	17 %	16 %
Risque lié au travail d'enfant	2 %	3 %
Risque lié au travail forcé	1 %	1 %
Risque lié à la discrimination et aux pratiques disciplinaires	6 %	6 %
Risque lié à la liberté d'association	0 %	0 %
Risque lié à la durée de travail	3 %	3 %
Risque lié à la rémunération, aux avantages et conditions	35 %	35 %
Risque lié à la santé et à la sécurité	36 %	36 %

**** Une alerte est émise lorsqu'une non-conformité très critique est relevée lors de l'audit. Ces non-conformités très critiques sont intégrées dans les plans d'actions correctives dont la mise en œuvre est suivie suite à la réalisation de l'audit.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE ET ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES LIÉES AUX FOURNISSEURS ET COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE

employés à l'embauche ou ne conserve pas de copie des documents d'identité de ses employés, ce qui rend impossible de conclure que l'usine embauche bien uniquement des employés ayant l'âge minimum légal requis pour travailler.

Focus sur les usines textiles

Compte tenu du niveau de risque des fournisseurs textiles identifiés dans la cartographie des risques du plan de vigilance, les usines textiles fabriquant les marques propres font l'objet d'une vigilance particulière, notamment celles situées au Bangladesh. Ces usines s'inscrivent dans le programme de contrôle des conditions sociales et environnementales décrit ci-dessus.

Des mesures spécifiques ont été mises en place pour les usines situées :

- Au Bangladesh

Aucune usine de confection textile ne peut produire pour le Groupe si elle n'est pas déclarée à l'Accord on Fire and Building Safety. Le Groupe, via ses filiales Distribution Casino France, Casino Global Sourcing et Monoprix, a ainsi déclaré les usines situées au Bangladesh à l'Accord on Fire and Building Safety auquel le Groupe a adhéré dès juillet 2013, afin de soutenir la démarche collective et collaborative mise en place et de participer ainsi à l'amélioration des conditions de sécurité dans les usines : 100 % des usines déclarées ont été auditées par l'Accord. Dans l'intérêt de voir les missions de l'Accord continuer à être opérées depuis le

Bangladesh, le groupe Casino soutient le projet mené par le Comité de Pilotage de l'Accord et le BGMEA (Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association) visant à remplacer en 2020 l'Accord on Fire and Building Safety par une nouvelle entité, le Ready-made Garment Sustainability Council (RSC). Le Groupe a participé en 2019 aux différentes réunions organisées par l'Accord.

→ L'intégralité des usines de premier rang travaillant pour les marques propres de textile du Groupe dans ce pays a été systématiquement auditée en préréférencement selon le référentiel ICS, de manière non annoncée.

- Au Brésil

Les usines fabriquant les marques propres textiles au Brésil font l'objet d'une politique de contrôle réalisée avec l'Associação Brasileira do Varejo Têxtil (ABVTEX), Association de Distributeurs Brésiliens de Textile, fondée en 1999. Cette initiative certifie après des audits indépendants les usines textiles situées au Brésil, afin de garantir des conditions de travail décentes à leurs employés et contribuer au développement des bonnes pratiques sociales dans la chaîne d'approvisionnement.

→ En 2019, 97 % des 92 usines de produits textiles, chaussures et accessoires de GPA étaient certifiées par ABVTEX.

Indicateurs de suivi - textile

	2017	2018	2019
Nombre d'usines textiles actives fabriquant des marques propres pour le Groupe situées dans des pays à risque	652	631	662
% des usines textiles actives fabriquant des marques propres dans les pays à risque couvertes par un audit social ICS valide	69 %	94 %	92 %
Bangladesh			
Nombre d'usines de confection textile actives fabriquant des marques propres pour le Groupe situées au Bangladesh	31	36	52
% d'usines de confection textile actives suivies par l'Accord on Fire and Building Safety	100 %	100 %	100 %
Nombre d'employés travaillant dans des usines de confection textile fournissant le Groupe et suivies par l'Accord	NC	63 828	115 887
Taux de conformité moyen des usines de confection textile fournissant le Groupe déclarées à l'Accord (référentiel Accord)	80 %	94 %	93 %

Contrôles renforcés

Le Groupe a soutenu en 2018 la mise en place d'un protocole d'audit complémentaire des enjeux environnementaux par l'ICS afin de continuer à partager les résultats des audits effectués dans les usines communes à plusieurs membres, ainsi que la mise en commun des plans de remédiation. Ce programme d'audits complémentaires sur l'environnement est déployé auprès d'usines de rang 1 ou 2 impliquées dans les étapes de fabrication les plus risquées au regard des enjeux environnementaux de produits de linge de maison ou composés de denim ou de cuir. Ainsi, 25 audits environnementaux, dont 15 mandatés par le Groupe, ont été réalisés dans des usines textiles faisant appel à des process telles que la tannerie, la teinture, le délavage, et le lavage. En complément, 2 audits environnementaux ont également été mandatés par le Groupe dans des usines de mobilier intérieur intégrant notamment une étape de peinture dans leurs processus de production.

Les principales non-conformités relevées lors des audits environnementaux ICS portent sur les chapitres relatifs aux eaux usées et effluents, à la gestion des déchets, ainsi qu'à la prévention de la pollution et gestion des substances dangereuses et potentiellement dangereuses. **Afin d'accompagner ses usines dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, le Groupe les a incitées à participer aux nombreuses formations** proposées tout au long de l'année 2019 par l'ICS en partenariat avec une société externe, notamment sur les thématiques de sensibilisation aux enjeux environnementaux, de gestion des produits chimiques, ou encore de gestion des eaux usées et stations de traitement des effluents. En 2019, des représentants de 12 usines fabriquant des produits à marques propres ont assisté à une de ces formations.

Enfin, le groupe Casino a mis en place depuis 2018, pour ses fournisseurs textiles, un guide des bonnes pratiques sur les techniques les plus courantes de traitement du denim. Pour chacune de ces techniques, il présente les principaux risques qui lui sont associés et, en regard, les recommandations de sécurité et les types d'équipements de protection individuelle préconisés. Il met également en avant les bonnes pratiques de gestion des produits chimiques ainsi que des considérations environnementales relatives à la gestion des déchets liquides et solides générés par le traitement du denim. Ce guide a été partagé avec l'ICS afin qu'il puisse bénéficier à l'ensemble de ses enseignes membres ainsi qu'à leurs fournisseurs et usines fabriquant ce type de produits.

Enfin, afin de renforcer ses contrôles au sein de sa chaîne d'approvisionnement, 25 audits sociaux ICS ont été réalisés au sein d'usines localisées dans des pays dans lesquels le sourcing est autorisé sans contrôles renforcés. De plus, 9 usines situées en Pologne et 10 situées en Italie ont été visitées par des responsables éthiques des filiales et du Groupe. Ces audits et visites permettent d'améliorer la connaissance du niveau de conformité sociale et environnementale des usines situées dans des pays non considérés comme à risque et ainsi de venir alimenter l'analyse des risques des pays faite par le groupe Casino, contribuant à rendre plus robuste la cartographie des risques et le plan de vigilance du Groupe.

3.2 FOURNISSEURS À MARQUES PROPRES DONT LES PRODUITS CONTIENNENT DE L'HUILE DE PALME

Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Plusieurs produits à marque propre contiennent comme ingrédient de l'huile de palme. Cet ingrédient présente des risques liés à la déforestation, particulièrement en Indonésie et en Malaisie, à l'érosion des sols, à la pollution des eaux et aux conditions de travail dans les plantations de palmiers (risque de travail d'enfants, travail forcé, santé et sécurité au travail).

→ Afin de réduire ces risques, le groupe Casino a limité l'utilisation d'huile de palme dans les produits alimentaires, dès 2010, en la supprimant dans de nombreux produits à marque propre, notamment ceux issus de l'Agriculture Biologique.

Puis, prenant en compte les attentes multiples des parties prenantes, **le Groupe a adhéré à la RSPO en 2011 (Roundtable on Sustainable Palm Oil) et s'est engagé, en France, à utiliser, d'ici 2020, uniquement de l'huile de palme certifiée RSPO** en privilégiant les niveaux "Segregated" ou "Identity Preserved", ce qui lui permet d'avoir aussi accès à la traçabilité de l'huile de palme utilisée.



PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE ET ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES LIÉES AUX FOURNISSEURS ET COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE

Cet ingrédient étant acheté par les fournisseurs directs auprès de raffineurs ou d'importateurs d'huile de palme, le Groupe leur demande de lui garantir que cet ingrédient respecte les engagements zéro déforestation – zéro exploitation tels que définis par Earthworm Foundation (ex-TFT), partenaire du Groupe, c'est-à-dire provenant de plantations dont l'exploitation respecte les forêts à haute valeur de conservation(1), les forêts à haute valeur en carbone(2) et les tourbières(3) ; qui favorise le développement des petits producteurs et respecte les communautés locales et le droit des travailleurs.

→ Aussi, au-delà de la RSPO, le Groupe demande à ses fournisseurs d'obtenir la transparence quant à l'huile de palme utilisée dans ses marques propres alimentaires en identifiant le raffineur ou le premier metteur en marché, afin, à terme, d'avoir une visibilité de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe considère que seule une collaboration entre toutes les parties prenantes (associations, raffineurs, plantations, industriels...) permet d'atteindre l'objectif partagé de n'utiliser que de l'huile de palme sans déforestation et sans exploitation. C'est la raison pour laquelle il a adhéré, en 2019, à la Palm Oil Transparency Coalition (POTC).

Dès 2015, plusieurs actions ont été déployées auprès des fournisseurs à marque propre alimentaires. Ils ont été informés par courrier de la politique huile de palme du Groupe et des séminaires de travail ont été organisés au Brésil afin de les sensibiliser à cette politique.

Compte rendu de la mise en œuvre

Le Groupe a calculé l'empreinte de l'huile de palme utilisée dans ses produits alimentaires à marque propre et collecté les informations permettant de tracer l'huile de palme jusqu'au premier importateur (nom et adresse) et/ou des raffineurs. Cette analyse est menée chaque année, sur les volumes de l'année précédente. La méthode consiste à adresser un questionnaire à chaque fournisseur direct dont les produits contiennent de l'huile de palme. L'objectif de ces questionnaires est de tracer cette huile de palme afin d'identifier l'ensemble des acteurs présents le

long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la première entité importatrice d'huile de palme depuis les pays producteurs.

De 2016 à 2018, une analyse des engagements "zéro-déforestation" de ces premiers importateurs a été réalisée avec Earthworm Foundation dont le groupe Casino est membre. Cette analyse a porté sur quatre critères primordiaux : la politique de l'entreprise et les valeurs qu'elle défend sur l'huile de palme ; la réputation de l'entreprise en lien avec ses activités liées au palme ; la transparence de ses chaînes d'approvisionnement ; les actions mises en place pour appliquer sa politique ou améliorer son approvisionnement.

Compte tenu que le Groupe n'entretient pas de relations directes avec les raffineurs, il a adhéré en janvier 2019 à la Palm Oil Transparency Coalition (POTC) afin d'agir collectivement, avec d'autres distributeurs engagés dans la même démarche, auprès des raffineurs. En effet, ces raffineurs sont communs à la plupart des distributeurs. Une action collective permet d'agir plus efficacement auprès des fournisseurs de rang 2. Dans le cadre de la POTC, des questionnaires d'évaluation ont été envoyés aux premiers importateurs d'huile de palme au nom des membres, afin d'analyser de façon précise leur degré d'engagement pour une huile de palme durable. Ces résultats sont ensuite partagés publiquement, permettant notamment à l'ensemble des membres de la coalition de tenir compte de ces analyses dans le cadre de leurs achats futurs. Le rapport de la POTC est disponible sur son site internet.

→ En France, l'empreinte huile de palme des produits à marque propre du groupe Casino est estimée à 2 677 tonnes, en baisse depuis 2015. 94 % de cette huile de palme est certifiée RSPO, dont 87 % sont "Segregated" ou "Identity Preserved".

En Colombie, la très grande majorité de l'huile de palme utilisée dans les marques propres provient du pays, où le risque de déforestation est plus faible comparé à l'huile de palme utilisée en France qui provient d'Indonésie et de Malaisie. Grupo Éxito est engagé dans le TFA (Tropical Forest Alliance) 2020, une initiative multipartite lancée en 2012 après Rio+20 et dont l'objectif est de réduire la déforestation tropicale liée à l'huile de palme, au soja, à l'élevage bovin (<https://www.tfa2020.org>). Éxito a également signé le Palm Oil National Agreement du TFA qui a pour but de promouvoir le travail conjoint des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement en huile de palme pour atteindre l'objectif de zéro déforestation.

(1) Zones à haute valeur de conservation sont des zones qui contiennent une forte valeur biologique, sociale et culturelle qu'il est important de conserver, en incluant les espèces et habitats rares. Pour plus d'information, <https://www.hcvnetwork.org/> (2) Zones à haut stock en carbone, incluant les forêts primaires, à haute, moyenne et faible densité et les forêts régénérées. Pour plus d'information : <http://highcarbonstock.org/the-hcs-approach-toolkit/> (3) Tourbières, zones dont le sol contient plus de 65 % de matière organique.

3.3 FOURNISSEURS DE VIANDE BOVINE AU BRÉSIL

Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

La filiale du groupe Casino, GPA, s'approvisionne auprès de fournisseurs brésiliens de viande bovine qui représentent une part significative des ventes des magasins du Groupe au Brésil.

L'analyse des risques sociaux et environnementaux de la chaîne d'approvisionnement de GPA réalisée, en 2014, par le département de gestion des risques de GPA, en lien avec le département RSE, a identifié l'achat de viande bovine au Brésil comme présentant un risque d'atteintes graves aux droits de l'homme (risques de travail d'enfants, travail forcé, santé et sécurité au travail) et sur l'environnement (risque de déforestation de l'Amazonie et du Cerrado notamment). Cette analyse a été confirmée par la cartographie mise en place dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance.

La politique d'achat responsable de viande bovine, mise en place en mars 2016, en partenariat avec le The Forest Trust (TFT) Brésil (Earthworm Foundation), consiste à s'assurer que l'élevage des bovins achetés directement par nos fournisseurs n'est pas lié à des fermes ayant pratiqué de la déforestation illégale, étant impliquées dans du travail forcé, ou dans l'invasion illégale des terres indigènes, et ce par la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Déployée en priorité pour les achats réalisés par Multivarejo, elle a été étendue, en 2017, à l'enseigne Assaí, premier acteur de cash-and-carry du Brésil à se mobiliser sur cet enjeu.

→ En 2019, 100 % des fournisseurs ont adhéré à la politique et au programme de développement de GPA. Elle s'appuie sur les cinq critères socio-environnementaux pour l'achat de bovins établis en 2009 pour les abattoirs brésiliens.

Pour l'ensemble du territoire brésilien :

- 1. Ne pas acheter à des fermes s'étant accaparé des terres indigènes ;
- 2. Ne pas acheter à des fermes s'étant accaparé des espaces de conservation ;
- 3. Ne pas acheter à des fermes ayant été mises en cause pour des pratiques apparentées à du travail forcé ;

- 4. Ne pas acheter à des fermes ayant été mises sous embargo par le ministère de l'environnement dû à une infraction environnementale ;
- 5. Pour l'Amazonie : ne pas acheter à des fermes ayant déforesté après octobre 2009.

La politique mise en place par GPA auprès de ses fournisseurs pour atténuer les risques de déforestation et de violation des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement de bovins s'appuie sur deux principes : transparence et traçabilité, et contrôle des fournisseurs.

Pour mettre en place sa politique, GPA a :

- cartographié les différents chaînons de sa chaîne d'approvisionnement pour identifier les différents types d'approvisionnement ;
- identifié la localisation précise des fermes qui livrent directement ses fournisseurs ;
- formé les fournisseurs abattoirs pour qu'ils puissent mettre en place, au sein de leurs structures, les outils nécessaires pour vérifier que les fermes respectent les critères d'achat définis ;
- mis en place des plans d'actions spécifiques en fonction du risque associé à chaque sous-chaîne identifiée ;
- mis à disposition de ses fournisseurs un manuel de procédure et de présentation de la politique de GPA ;
- collaboré avec les acteurs du marché, les organisations publiques et les ONG dédiées à la lutte contre la déforestation afin de faire converger les pratiques et de travailler à l'élaboration de solutions systémiques ;
- promu ses engagements auprès des fournisseurs.

Ainsi, afin de garantir la traçabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement, tous les fournisseurs de viande bovine de GPA ont l'obligation de communiquer l'origine directe des bovins de la viande vendue dans les magasins, ou de l'intermédiaire leur ayant fourni la viande. Afin de contrôler la conformité de l'origine des bovins achetés avec les critères socio-environnementaux ci-dessus, les abattoirs des fournisseurs doivent impérativement utiliser un système de geomonitoring (contrôle par satellite) qui permet de vérifier cette conformité.

Compte rendu de la mise en œuvre

Les trois principaux fournisseurs de GPA, qui représentent la grande majorité des achats de viande bovine au Brésil, ont adhéré à la politique et en 2019, les petits fournisseurs ont finalisé la mise en place de leur plan d'action.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE ET ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES LIÉES AUX FOURNISSEURS ET COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE

Les principaux résultats de la mise en place de cette politique sont :

- 100 % des fournisseurs ont adhéré à la politique et au programme de développement de GPA. En 2019, 4 fournisseurs ont conclu leur plan d'action pour finaliser leur mise en conformité avec notre politique. Depuis le lancement de la politique en 2016, 23 fournisseurs ont refusé d'adhérer à cette politique ou de déployer leur plan d'action et ne peuvent, par conséquent, plus fournir GPA.
- 19 abattoirs fournisseurs ont un système de geomonitoring en place : 99,6 % du volume de ces fournisseurs ont une origine contrôlée de leur viande en 2019. Les 0,4 % correspondent aux fournisseurs qui ont soit mis en place le dispositif cette année, soit qui ont été suspendus pour refus de la mise en place du plan d'action ;
- 22 150 fermes directes ont été identifiées. Ces fermes ont fourni des bovins aux fournisseurs de GPA et ont été contrôlées par nos fournisseurs ;
- plus de 30 réunions ont été organisées avec les fournisseurs pour leur présenter la politique depuis sa publication et accompagner la mise en place des plans d'actions spécifiques en 2019.

Par ailleurs, GPA participe aux initiatives multi-parties prenantes qui permettent d'échanger sur les problématiques socio-environnementales de l'élevage bovin au Brésil afin de participer à la mise en place de solutions collaboratives. En effet, compte tenu de la complexité des enjeux et du nombre d'intervenants, le groupe Casino et GPA considèrent que les solutions collaboratives permettent d'agir plus efficacement.

→ En 2019, GPA a échangé avec le Ministère Public Federal via l'association brésilienne des supermarchés (ABRAS) pour sensibiliser les consommateurs brésiliens aux enjeux de la viande brésilienne.

GPA a aussi participé au :

- Groupe de Travail sur l'Élevage Durable (GTPS) dont la mission est de promouvoir le développement durable de l'élevage par l'engagement des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration continue et le partage d'informations ;
- Processus de contrôle annuel des engagements du Pacte national en faveur de l'éradication du travail forcé (InPACTO) dont GPA est signataire depuis 2005.

Au-delà du travail réalisé avec tous les fournisseurs de viande, GPA continue d'accompagner les 22 éleveurs de bovins qui fournissent exclusivement sa marque propre "Rubia Gallega" depuis plus de 10 ans. Ces producteurs ont une traçabilité totale des bovins sur l'ensemble du cycle de vie du bovin (de l'insémination jusqu'à la phase d'engraissement qui précède l'abattage). En 2017, GPA a signé un partenariat avec l'ONG Aliança da Terra afin d'engager les producteurs dans des démarches d'amélioration continue par le biais de diagnostics intégrant des critères socio-environnementaux, de bien-être animal et de qualité. En 2018, tous les éleveurs ont été évalués et des plans d'action individuels ont été mis en place afin que les producteurs puissent améliorer leurs pratiques. Ils sont accompagnés par Aliança da Terra au sein du programme "Produire Correctement" ("Produzindo certo") afin de garantir aux consommateurs une viande ayant les meilleurs attributs.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.gpabr.com/en/sustainability/transforming-the-value-chain/>.





Groupe Casino

1, Cours Antoine Guichard
CS 50306
42 008 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

groupe-casino.fr